

PROCÈS-VERBAL

Bureau du 08 06 2022

L'an 2022, le 8 juin à 18 heures, les délégués du Bureau, dûment convoqués par le Président du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, le 25 mai 2022, se sont réunis au siège du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne 77000 MELUN sous la Présidence de Mme Angela AVOND, 1^{ère} Vice-Présidente.

Étaient présents à l'ouverture de la séance du Bureau :

Délégués du Département : Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Marcel FONTELLIO.

Était excusé(e)s et représenté(e)s :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Angela AVOND.

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Marcel FONTELLIO.

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Olivier LAVENKA, Président,

Délégués des EPCI :

Michael ROUSSEAU

A l'ouverture de la séance du Bureau, le quorum de 6 voix étant atteint (4 présents + 3 pouvoirs, représentant 10 voix), Mme Angela AVOND, 1^{ère} Vice-Présidente, ouvre la séance. Il est en effet à noter que Mme Angela AVOND en sa qualité de 1^{ère} Vice-Présidente remplace M. Olivier LAVENKA absent. Mme Angela AVOND désigne Mme Virginie THOBOR en qualité de Secrétaire de séance.

Rapport DBS2022-03 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 24 mars 2022

Mme Angela AVOND soumet le procès-verbal du Bureau du 24 mars 2022 à l'approbation des membres du Bureau.

La délibération est adoptée à l'unanimité (10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

Rapport DBS2022-04 : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique

Mme Angela AVOND invite Mme Julie DULAC, Directrice Administrative et Financière du Syndicat à présenter la délibération. Celle-ci a pour objet nécessaire de recruter du personnel pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité à savoir l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons. M. Marcel FONTELLIO demande pourquoi ce type de recrutement est également ouvert en catégorie A.

Mme Julie DULAC indique qu'au vu de la spécificité et de la technicité attachées aux missions du Syndicat, il est possible d'avoir besoin de recourir à des profils type élèves-ingénieurs par exemple.

Mme Virginie THOBOR demande si des besoins précis ont d'ores et déjà été identifiés. Mme Julie DULAC répond que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et que si un tel besoin apparaissait il consisterait de prime abord en du renfort en assistance administrative notamment pour l'été pour répondre aux sollicitations des administrés. M. Michel CHARIAU, 2^{ème} Vice-Président en charge des Finances, indique que le Syndicat ayant la capacité de prévoir une telle délibération, il est préférable de prévoir cette délibération « cadre » afin de donner de la fluidité dans les traitements saisonniers à réaliser. Mme Angela AVOND indique que donner cette fluidité et souplesse sont essentiels. Elle remercie l'intégralité de l'équipe du Syndicat qui fait un travail extraordinaire dans des conditions peu évidentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité (10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

Rapport DBS2022-05 : Lancement du marché public de prestations de fournitures et services relatif au remplacement et à la protection contre le risque cyber des équipements du système d'information du Syndicat Seine-et-Marne Numérique

Mme Angela AVOND invite Mme Julie DULAC, Directrice Administrative et Financière du Syndicat à présenter la délibération. Celle-ci a pour objet la relance du lot n°3 du marché dont le Bureau avait autorisé le lancement le 1^{er} décembre 2021. En effet, dans le cadre de cette délibération, le Bureau avait autorisé le lancement et la signature par le Président de trois lots :

- Lot 1 : Infogérance du système d'information,
- Lot 2 : Acquisition de logiciels,
- Lot 3 : Renouvellement des équipements du système d'information.

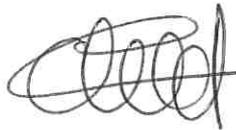
Les procédures de consultation et d'analyse des offres ayant été menées à leur terme, la commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2022 a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 à la société KOESIO et a souhaité déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot 3. Pour ce lot, au vu du contexte national et international de cyberattaques, et sachant que le Syndicat a lui-même été victime d'une cyberattaque le 6 février 2021 par laquelle quinze jours de travail ont été affectés, il est en effet nécessaire de modifier la définition du besoin afin de permettre de recourir à des solutions de cybersécurité renforcées. De fait, le Bureau est sollicité afin de déclarer sans suite ce lot n°3. M. Michel CHARIAU précise qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité pour protéger au maximum le Syndicat et les données de son système d'information. Il indique que la nouvelle procédure sera une procédure concurrentielle avec négociation ce qui permettra de choisir au mieux le futur attributaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité (10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

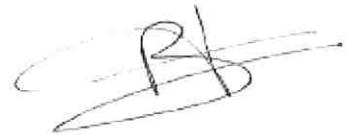
Questions diverses :

M. Dominique LEROY, Directeur Général des Services, informe les membres du Bureau que le prochain comité syndical se tiendra en présentiel le 22 juin 2022 en salle Jean-Jacques BARBAUX au Département – rue des Saints-Pères et que ce comité syndical sera suivi d'une rencontre avec le délégataire Seine-et-Marne Très Haut Débit en la présence de M. Lionel RECORBET. M. Marc FONTELLIO signale que le délégataire ne répond pas à ses sollicitations. Il s'assure que la convocation pour le comité syndical sera bien transmise. M. Virginie THOBOR indique qu'elle sera absente en raison d'un déplacement à l'étranger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.



Angela AVOND
1^{ère} Vice-Présidente de Seine-et-Marne
Numérique



Virginie THOBOR
Déléguée du Département
Secrétaire de séance